



Conseil de la Ville

Règlement RV-2003-00-88 décrétant l'ouverture de rue sur les lots 172-84 et 173-137 du cadastre de la paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon (rues Boudreau et Laberge, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIVIT:

1. **Ouverture de rue**

Le Conseil ordonne l'ouverture de rue sur les lots 172-84 et 173-137 du cadastre de la paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon, tel qu'illustré au plan préparé par l'arpenteur-géomètre, Daniel Ayotte, minute 2252.

Adopté le 3 avril 2003

Jean Garon, maire

Danielle Bilodeau, greffière